

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 514 653

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 19716

(54) Rondelle pour bâton de ski alpin.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 C 11/24.

(22) Date de dépôt..... 15 octobre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 16 du 22-4-1983.

(71) Déposant : Société dite : ETABLISSEMENTS VERCHERE SA. — FR.

(72) Invention de : Jean-Claude Bibolet et Jean Verchéré.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Joseph et Guy Monnier, conseils en brevets d'invention,
150, cours Lafayette, 69003 Lyon.

Les articles en question sont actuellement réalisés au moyen d'une coupelle légèrement concave vers le bas qui est traversée par une canne dont l'extrémité supérieure comporte une poignée de préhension. La partie inférieure de la canne comprend une pointe et des moyens de fixation de la coupelle de telle sorte que celle-ci se trouve à une dizaine de centimètres de l'extrémité considérée de la canne pour former une espèce de pic dont la longueur n'est pas négligeable et qui risque de blesser le skieur en cas de chute ou de collision. De plus si ce pic s'enfonce profondément dans la neige dure le skieur a certaines difficultés à l'en extraire. En outre la fixation des coupelles connues sur les cannes de bâtons de ski n'est pas toujours efficace de telle sorte que dans certains cas on assiste à la perte desdites coupelles.

Enfin lorsque le skieur évolue sur une neige non damée l'action de planter le bâton, ou plus exactement l'extrémité du pic, dans la sous-couche dure de neige est différée c'est-à-dire que l'appui n'est pas immédiat du fait du temps d'enfoncement de ce pic.

Les perfectionnements qui font l'objet de la présente invention visent à remédier à ces inconvénients et à permettre la réalisation d'un bâton de ski alpin présentant une plus grande sécurité et de meilleures possibilités d'utilisation.

La rondelle pour bâtons de ski suivant l'invention comporte sur la face inférieure de sa coupelle une nervure radiale dont les extrémités aboutissent chacune à un bossage périphérique propre à retenir un crampon ou courte pointe. Le dessus bombé de la coupelle est pourvu de deux goussets diamétralement opposés qui viennent coopérer avec la surface latérale d'une douille centrale dans laquelle vient s'ancre la canne du bâton de ski.

Ces deux goussets sont particulièrement utiles lorsque la rondelle est enfoncée dans une épaisse couche de neige poudreuse car lorsque le bâton est retiré ces goussets agissent comme des lames qui fendent le manchon de neige situé au-dessus de la coupelle de sorte que celui-ci n'offre pratiquement pas de résistance à l'extraction du bâton.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en perspective d'une rondelle établie conformément à l'invention.

Fig. 2 en est une vue par côté avec arrachement.

La rondelle illustrée en fig. 1 et 2 comprend essentiellement une coupelle bombée 1 prévue concave en direction opposée à la canne 2 à

l'extrémité de laquelle elle vient se fixer par l'intermédiaire d'une douille tubulaire 3 dont l'extrémité inférieure est solidaire de la coupelle en question. Le dessous de cette dernière comprend une nervure radiale 4 formée de deux pattes 4a, 4b issues du centre de la coupelle 5 et qui aboutissent chacune à un bossage 5, 6, propre à retenir chacun un crampon ou courte pointe 7. En réalité chaque bossage comprend une perforation 6a qui débouche sur la face du bossage tournée vers le bas et dans laquelle est engagée de manière démontable la queue 7a de chaque pointe 7 prévue d'un diamètre plus grand que celui de ladite queue de manière à constituer un épaulement 7b venant prendre appui contre la face du bossage tournée vers le bas.

Le dessus de la coupelle 1 comprend deux goussets vitaux 8, 9 orientés de manière diamétrale opposée et situés avantageusement au-dessus des pattes 4a, 4b, formant la nervure 4. Chaque gousset 15 affecte la forme d'un triangle à angle au sommet obtus dont les deux côtés sont respectivement solidaires du dessus de la coupelle et de la face latérale de la douille 3 tandis que son côté libre forme une arrête concave 8a, 9a.

La surface de la coupelle 1 est réduite du fait qu'en profil en plan elle comprend 2 pans coupés 1a, 1b orientés parallèlement aux goussets 8 et 9. La coupelle peut encore être pourvue de manière avantageuse de deux découpes 1c, 1d qui à la manière connue permettent de placer une paire de bâtons de ski suivant une orientation tête-bêche, la canne de l'un pénétrant dans l'une des encoches de la raquette de l'autre bâton.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Rondelle pour bâton de ski alpin du genre réalisée sous la forme d'une coupelle (1) concave en direction du sol, caractérisée en ce que la face inférieure de cette coupelle (1) comporte une nervure radiale (4) dont les extrémités aboutissent chacune à un bossage (6) propre à retenir un crampon ou courte pointe (7).
2. Rondelle suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le dessus bombé de la coupelle (1) est pourvu de deux goussets verticaux (8,9) diamétralement opposés qui viennent coopérer avec la surface latérale d'une douille centrale (3) dans laquelle vient s'ancrer la canne (2) du bâton de ski.
3. Rondelle suivant la revendication 2, caractérisée en ce que les deux goussets (8,9) comportent une arête libre (8a, 9a) concave en direction de l'extérieur.
4. Rondelle suivant la revendication 1, caractérisée en ce que chaque pointe (7) est interchangeable.
5. Rondelle suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la coupelle (1) comporte deux pans coupés (1a, 1b) parallèles aux goussets (8,9).

3

VERCHERE
2514653

1/1

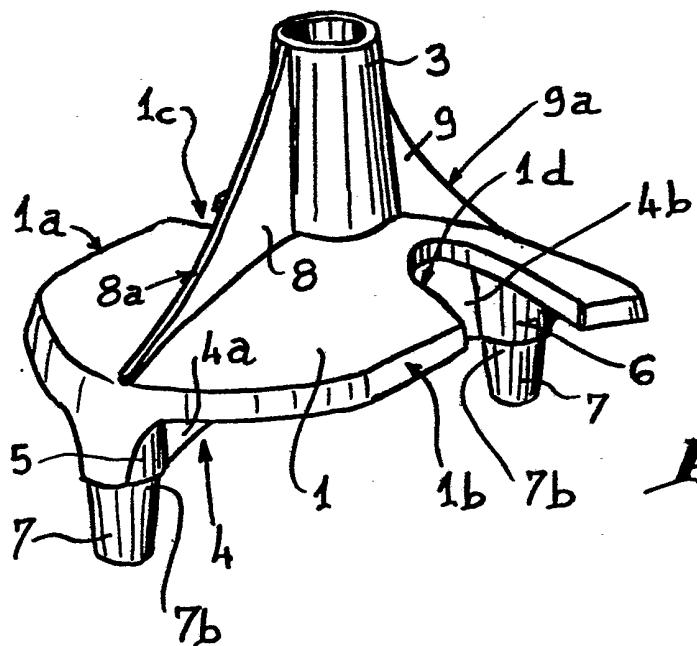


Fig. 1

